



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 02.12.2022

Date d'affichage : 02.12.2022

Nombre de conseillers

en exercice . 23

présents..... 16

votants 20

L'an deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le huit décembre

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Philippe ALUSSE, Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Gwénaél de SAGAZAN, Jérôme FAUVEAU, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Michelle HOTONNIER, Marie-Bertille JEANSON, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Sophie REMARS, Patrice ROGER.

Etaient absents excusés : Isabelle GILLET, Manuela GOUPIL, Véronique HERVE, Nicole LEBOUCHER, Marc NAULET, Noël PERPOIL, Céline PITET.

- Isabelle GILLET donne pouvoir à Loïc CHAUVEAU,
- Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERISSON,
- Véronique HERVE donne pouvoir à Hervé BOIS,
- Noël PERPOIL donne pouvoir à Christophe BESNARD.
-

- Nomination secrétaire de séance : Jérôme FAUVEAU

➤ CHOIX DU PRESTATAIRE EN LIAISON FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE DE BAZOUGES

Le contrat avec API restauration prenant fin au 31 décembre 2022, un appel d'offres a été lancé en octobre et deux sociétés ont répondu (sur 7-8 consultées).

	PRIX EN TTC repas 5 éléments		
	Maternelle	Elémentaire	Adulte
API restauration	2,80 €	2,90 €	3,14 €
RESTORIA	3,331 €	3,506 €	4,385 €

Prix de vente actuel mairie	3,30 €	3,30 €	6 €
------------------------------------	---------------	---------------	------------

La commission Enfance-jeunesse propose de retenir RESTORIA pour la proximité (St-Barthélémy d'Anjou) et de privilégier la qualité des produits locaux au prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- de retenir la société RESTORIA pour la liaison froide du restaurant scolaire de Bazouges, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable deux fois,
- de valider les tarifs maternels à 3,331 € TTC, élémentaire à 3,506 € TTC et adulte à 4,385 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Marie Painparay explique le contexte : sur le précédent contrat avec API en 2019, le prix (hors indexation annuelle) était de 2,43 € TTC pour 5 éléments (entrée, plat et légumes, fromage, dessert). Le prix aujourd'hui avec indexation est de 2,50 € TTC (sans pain).

Le prix du ticket à ce jour est de 3,30 € quand le prix de revient d'un repas est de 8,29 € à Bazouges (en 2019=7.57 €) et 12,27 € à Cré (en 2019=11.68 €).

Il faut savoir que le reste à charge des deux restaurants scolaires pour la commune de Bazouges Cré est de 110 000 € pour 2021.

La nécessité d'augmenter le prix du ticket s'impose mais nous souhaitons une augmentation progressive et en année scolaire à partir du 1^{er} septembre pour que les parents sachent à quoi s'en tenir pour l'année scolaire (à l'exception de cette année).

Notre proposition de modification du prix du repas est la suivante :

1^{er} janvier 2023 : 3.50 € (soit 6% d'augmentation par rapport au prix actuel de 3.30 €)

1^{er} septembre 2023 : 3.70€

1^{er} septembre 2024 : 3.90€

Chacune de ces propositions sera revue en temps et en heure, mais il est intéressant de se projeter.

Pourquoi cette projection ?

Car nous vous proposons un changement de prestataire. Nous avons choisi API car domicilié à Ecommoy, en barquette inox, produits de région et achat à l'éléments. Aujourd'hui API est désormais sur Blois, donc limité en produits locaux, ne nous permet plus l'achat à l'élément, reste en barquette inox et reste une société de production industrielle.

Le choix proposé par la commission est Restoria, qui avait déjà répondu plusieurs fois aux appels d'offre dont le coût était trop élevé. Cette fois et après la visite de leur production nous souhaiterions franchir ce cap.

Gwénaél de Sagazan ajoute que si le choix se porte sur RESTORIA par rapport à API restauration le surplus se chiffre à environ 6000 €/an.

➤ **TARIFS CANTINES MUNICIPALES**

Modification des tarifs cantine et périscolaire.

Il est proposé de suivre les recommandations de la commission Enfance-jeunesse et de passer de 3.30 € à **3.50 €** le prix du repas cantine à compter du **1^{er} janvier 2023** soit une augmentation de 6%.



Récapitulatif des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Cantines de Bazouges et de Cré :

- repas enfant à 3,50 €
- repas adulte à 6 €

Goûter garderie du soir : 0,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le changement de tarif ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ VALIDATION DE LA LISTE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES ET PROVISION DE CREANCES DOUTEUSES

Le comptable du Service de Gestion Comptable expose qu'il n'a pu recouvrer des titres 2019 (6-502 et 514) concernant des impayés de loyers à Bazouges sur le Loir d'un montant de 600 € et un titre de 2021 (1096) du périscolaire pour 2,30 € soit un total de **602.30 €**.

Il convient également de constituer des provisions pour créances douteuses dont les crédits sont déjà inscrits au compte 6817 pour 500 € (écriture d'ordre mixte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une décharge au comptable des sommes indiquées ci-dessus qui s'élèvent à **602,30 €** et de les imputer au 6541 (créances admises en non-valeur),
- De valider la provision de 500 € pour créances douteuses,
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ PROJET AMENAGEMENT DU VIEUX BOURG : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE DETR/DSIL 2023 ET AUTRES FINANCEURS

L'aménagement du vieux bourg du quartier de Bazouges sur le Loir est une nécessité pour préserver l'âme et le charme de ce cœur de bourg.

En effet, l'église Saint Aubin de Bazouges sur le Loir se situe dans le centre historique du bourg, jouxtant un axe de communication très emprunté, la RD 323. Cette église romane classée Monument historique date du XII^e siècle. A côté se trouve également une tour emblématique « la tour du Pilori » qui a été entièrement rénovée en 2021-2022. Les rues et ruelles entourant l'église et la tour doivent former un ensemble harmonieux et accueillant, c'est pourquoi la commune a défini ce projet comme étant

prioritaire. L'objectif est d'aménager les rues et ruelles avec des pavés et des plantations pour un rendu architectural en cohérence avec le patrimoine du village.

4 rues sont concernées : rue du château, rue du Port, rue Juive et rue Déserte et des ruelles. Les travaux pourraient démarrer en avril mai 2023 pour se terminer début 2025. Ainsi les travaux se feraient en continuité sur 3 exercices comptables.

Le Maître d'œuvre, Feuille à Feuille, prépare actuellement l'appel d'offres travaux. Aujourd'hui l'estimatif et plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
Architecte - Maitrise d'œuvre			
Honoraires architecte	Feuille à Feuille	37 870.00 €	45 444.00 €
		37 870.00 €	45 444.00 €
Etudes et prestations complémentaires			
Etudes préliminaires, esquisses	Feuille à Feuille	7 500.00 €	9 000.00 €
Géomètre		2 000.00 €	2 400.00 €
Contrôle technique et SPS		3 000.00 €	3 600.00 €
		12 500.00 €	15 000.00 €
Travaux			
LOT 1 : VRD	estimatif Feuille à Feuille	657 441.50 €	788 929.80 €
LOT 2 : Plantations	estimatif Feuille à Feuille	26 099.91 €	31 319.89 €
		683 541.41 €	820 249.69 €
		733 911.41 €	880 693.69 €
RECETTES			
DETR / DSIL (40%)		293 564.56 €	40.00 %
Plan d'investissements durables 2022-2025 du Département		52 000.00 €	7.09 %
Fonds départemental d'aménagement urbain (FDAU)	plafonné à 20 000 €	20 000.00 €	2.73 %
Autres (FNADT, Région, Leader, UDAP...)	à trouver	100 000.00 €	13.63 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		268 346.85 €	36.56 %
		733 911.41 €	

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une aide de l'Etat via la DETR ou la DSIL 2023 à hauteur de 40 % selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter le plan d'investissements durables et le FDAU du Département selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter d'autres financeurs selon le plan de financement ci-dessus,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Philippe Gouin propose de réfléchir à emprunter pour cette opération afin d'avoir un financement long. Loïc Chauveau ajoute qu'environ 40 000 € de travaux sur les réseaux pourraient passer sur le budget assainissement.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL**

En raison de l'embauche d'une aide éducative et pédagogique à l'école du Bourg Joly, en raison d'un congé maternité qu'il a fallu remplacer et l'augmentation de 3,5 % du point d'indice...non prévus au budget primitif 2022, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 – charges de personnel pour les paies de décembre.

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la décision modificative n°3 ci-dessous :**

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	+ 20 000 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 20 000 €

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 16 RUE DES GRANDS CHAMPS - BAZOUGES**

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain au bénéfice de la commune de Bazouges Cré sur Loir rédigée par l'étude de Me VERRON (72)

Concernant le bien situé 16 rue des Grands Champs– Bazouges sur le Loir, selon la parcelle ci-dessous cadastrée :

E 950 16 rue des Grands Champs – Bazouges sur le Loir - 00 ha 10 a 04 ca

Le montant total pour l'acquisition est de 250 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De ne pas préempter sur cette parcelle et,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.**



-



Informations et questions diverses :

- Désignation d'un élu pour participer à un groupe de travail sur la compétence culturelle avec la CCPF : Philippe GOUIN se propose.
- Abandon projet POSOF Snacks
- Repas du CCAS : 109 convives le 27 novembre.

AGENDA :

- **Vœux** de la municipalité le **vendredi 13 janvier – 18h30** – salle des fêtes de Bazouges
- Réunion publique **Mutuelle Santé Communale – lundi 23 janvier – 17h** Salle des fêtes de Bazouges
- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
E 950	00 ha 10 a 04 ca	VERNEAU David	16 rue des Grands Champs	COQUEREAU - BUSSONNAIS	Maître François VERRON - 205 Routes des Mollans - 72200 LA FLECHE	250 000 €
AD 171	00 ha 00 a 80 ca	BOUGARD Aymeric	1 Place Saint Aubin	DIJOUX	Maître François VERRON - 205 Routes des Mollans - 72200 LA FLECHE	158 000 €
AD 556	00 ha 07 a 89 ca	VERDIER Régis	15 rue Jean de la Fontaine	JANDEAU Catherine et CHARRIER Christophe	LEX'HÔM 20 boulevard d'Alger - BP 50002 - 72201 LA FLECHE	190 000 €

Fin de séance à 18h45